

Date des ateliers : 15 & 22 septembre 2026

Atelier de présentation

SOHO – Tarif socio-hôtelier

Procédure tarifaire 2027

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)

Portail PHMS : Structure du formulaire



1. Données établissement

Regroupe les données modifiables par l'institution jusqu'à la fermeture du cycle provisoire (02.10.2026).



2. Données infrastructure

Consultation des données d'infrastructures. Seules les modifications d'autorisation d'exploiter sont adaptées via le formulaire architectural habituel.



3. Paramètres généraux

Consultation des paramètres généraux et montants réglementaires appliqués aux différents fonds et réseaux.



4. Compléments BT & Hors BT

Visualisation des ajustements de charges sociales, démarche MSST, qualité, coûts d'énergie, eau et impôt foncier.

Vue d'ensemble du calendrier T2027

1

01.01 - 31.08

Infrastructure

Mise à jour des données architecturales et infrastructures avec les partenaires.

2

10.09 - 02.10

Cycle provisoire

Saisie et validation en ligne des formulaires par les établissements (EMS, EPSM, HNM, PPS, Div. C).

3

05.10 - 20.11

Cycle vérification

Contrôle DIRHEB, envoi BT pour vérification et traitement des retours tardifs.

4

23.11 - 04.12

Cycle définitif

Signature de l'annexe tarifaire et transmission officielle des tarifs 2027 à la CCAVS.

Phase 1 : Données d'Infrastructure

Période de traitement

Du 1er janvier au 31 août 2026

Cette phase initiale permettait d'établir et de valider les données de l'onglet « Données d'infrastructure » conjointement avec la DIRHEB et les partenaires référent-es.

Procédure de modification

Pour toute modification liée à l'autorisation d'exploiter ou aux structures architecturales :

- Formulaire d'annonce disponible sur : www.vd.ch/construction
- Transmission obligatoire par e-mail à : soho@vd.ch

Phase 2 : Déroulement du cycle provisoire



10.09.2026 – Lancement officiel : Ouverture de l'outil tarifaire aux établissements et émission de la Base Tarifaire (BT) provisoire par la DIRHEB et le CIAD.



10.09 au 02.10.2026 – Saisie établissements : Saisie obligatoire par les EMS, EPSM, HNM, PPS et Division C dans le formulaire en ligne PHMS. Validation finale requise pour transmission.



Dès le 05.10.2026 – Gel du formulaire : Clôture de la saisie. Les données transmises sont considérées comme fermes et définitivement validées par la direction de l'établissement.

☰ Actions requises en cycle provisoire



Ajustement des champs

Corriger vos valeurs d'exploitation pour les champs éditables (notamment les charges sociales patronales).



Certification qualité

Charger sur le PHMS, le justificatif valide de votre certification qualité d'établissement.



Démarches MSST

Charger sur le PHMS, les justificatifs relatifs à la sécurité au travail et protection de la santé (MSST).



Impôt foncier

Transmettre par e-mail à soho@vd.ch le montant exact accompagné de la facture justificative.

Phase 3 : Cycle de vérification

Mises à jour DIRHEB (dès 05.10)

La DIRHEB procède aux ajustements des paramètres généraux :

- Indexation IPC & masse salariale (annuités).
- Montants des fonds cantonaux et réseaux.
- Traitement des annonces tardives motivées.

Vérification & clôture

~ 06.11.2026 : Envoi de la BT pour vérification aux établissements.

20.11.2026 : Date limite absolue de vérification. Intégration des retours et correction finale des charges sociales.

Phase 4 : Cycle définitif & adoption



Dès le 23 novembre 2026 : Préparation des bases tarifaires définitives, des annexes tarifaires et des annexes apprentis par la DIRHEB et le CIAD.



~ 28 novembre 2026 : Envoi officiel des BT définitives et annexes aux établissements pour signature.



03 décembre 2026 : Délai impératif de retour des annexes tarifaires dûment signées par la Direction.



04 décembre 2026 (midi) : Transmission officielle des tarifs 2027 à la Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS (CCVD) et clôture SOHO.

⌘ Charges sociales

1.0%

Marge de Tolérance

Règles d'ajustement des charges sociales



Délai strict : 20 novembre 2026

Les modifications de charges sociales annoncées tardivement doivent être dûment motivées. Aucune demande reçue après le 20.11 ne sera prise en compte pour 2027.



Seuil d'application

La marge de tolérance des charges sociales fixée pour le tarif 2027 reste fixée à 1 point de pourcentage (en vigueur depuis le 01.01.2020).

Impact opérationnel

Mises à jour PC AVS (CCVD)

Le respect strict du calendrier d'envoi avant le **04.12.2026 à midi** garantit l'actualisation des Prestations Complémentaires AVS au 1er janvier 2027.

Directives aides individuelles

Permet à la DIRHEB de mettre à jour en temps opportun les dossiers d'aides individuelles pour l'ensemble des résident-es des établissements cantonaux.

Accès & gestion du portail PHMS



Accès Web

Connexion sécurisée via le portail officiel :
<https://www.phms.ch>



Continuité

Les utilisateur-trices conservent leurs identifiants d'une procédure à l'autre (aucun renvoi automatique).



Mot de Passe

Demandes de réinitialisation à adresser par courriel à :
phms@ciad.ch



Droits & Formulaire

Modifications nominatives via le formulaire d'accès PHMS sur
www.vd.ch/soho (signature Direction requise).

Contacts & support interlocuteurs

Contact : soho@vd.ch

Indiquer systématiquement le N° UA et le Nom de l'établissement dans l'objet du mail.

PGPA

Olivier Paley (021 316 52 50)

PPAD

David Josseron (021 316 37 59)

Céline Peiry (021 316 42 59)

Aspects Techniques & Web

CIAD

✉ phms@ciad.ch

Documentation : www.vd.ch/soho

Session de questions / réponses



Avez-vous des questions ?

Merci pour votre attention !

Email
soho@vd.ch

Documentation
www.vd.ch/soho

Portail
www.phms.ch